



Compte-rendu du Comité Technique Local du 16/05/2017

1) Nouveau règlement intérieur du CTL

Dans sa nouvelle mouture, en s'alignant sur le décret prévu pour l'ensemble de la Fonction Publique, le règlement intérieur des Comités Techniques Locaux restreint les moyens accordés aux représentants du personnel :

- réduction des autorisations d'absence accordées aux membres du comité ;
- suppression du remboursement des frais de déplacement pour les suppléants n'ayant pas voix délibérative.

La CGT a rappelé le rôle du syndicat : la défense individuelle et collective des agents.

Comment réaliser pleinement ce travail, sans les moyens nécessaires !

Il faut du temps pour rencontrer les agents, analyser les dossiers, rechercher les textes applicables... et rendre compte aux personnels.

N'oublions pas que les droits obtenus pour tous sont souvent le résultat de batailles syndicales passées.

Les attaques qui se multiplient ces derniers temps visent à décrédibiliser les organisations syndicales, au détriment de tous.

2) Transfert de la gestion des communes de la TP Delle à la TP Belfort Ville

Ce transfert – prévu suite à la création de la Communauté de Communes du Grand Belfort - doit s'effectuer au 1^{er} janvier 2018. Le calibrage de la charge de travail et donc des emplois transférés ne sera réalisé qu'en juin.

La CGT a évoqué les inquiétudes des usagers et des agents qui craignent la fermeture du poste de Delle. Le directeur s'est voulu rassurant...pour l'instant.

3) Prélèvement A la Source (PAS)

Pas à pas, tour de passe-passe, passe ou trépasse ?
suivez l'actualité gouvernementale pour en savoir plus ...

4) Budget

Baisse de 10 %
soit comment faire plus avec toujours moins !

5) Point Radon

Les mesures réalisées par un organisme officiel, l'APAVE, seront connues à la fin du mois de mai ; elles permettront de valider les résultats fournis par les dosimètres installés par la direction.

Le directeur s'est engagé à ce que tout local exposé au radon susceptible de servir de lieu de travail à des agents soit équipé d'un dosimètre en permanence ; ainsi qu'à l'établissement d'une fiche d'information destinée aux personnes concernées remise par les chefs de service.

6) Prime d'accueil SIP

Le directeur a précisé que, comme d'habitude, la prime d'accueil sera versée en fin d'année et répartie en fonction de l'état communiqué par le chef de service.

7) Période de réserve électorale

Oui, comme tout citoyen, vous pouvez bien participer aux réunions publiques organisées lors des campagnes électorales (tout en observant les réserves habituelles s'appliquant aux fonctionnaires) !

La note diffusée par l'administration ne s'applique que dans le cadre de l'exercice de nos missions.

8) Autorisation d'absence pour rendez-vous auprès de l'assistante sociale

Le directeur accepte notre demande d'accorder une autorisation d'absence pour se rendre à un rendez-vous auprès de l'assistante sociale.

Nathalie BALDACCINI

Chantal KNOEPFLIN

Marc BALDACCINI

LA CGT A VOTRE ECOUTE !